

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s'est réuni en séance ordinaire le six mai deux mille vingt-cinq, à vingt heures, à la mairie, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles PERRIN.

Présents : Laurence Renoux, Marie-Claire Berrerd, Sandrine Bessenay, Alain Arnaud, Geneviève Foley, Adrien Carret, Jean-Claude Desbat, Mirabelle Rousset-Charensol, Ludovic Batteur, Maryline Trichard.

Excusés : Myriam Perrin, Damien Lamboley, Xavier Collonge.

Laurence RENOUX a été élue secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 11

Date de convocation de la réunion du Conseil Municipal : 30 avril 2025

Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité.

I. AFFAIRES DIVERSES

Rapporteur : Jean-Charles Perrin, maire

Personnel communal

1. Poste aide-cantinière

Vu la délibération 01/2022 en date du 1^{er} février 2022 modifiant l'emploi d'adjoint technique pour une durée hebdomadaire de 14.75/35^{ème}

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 14 avril 2025,

Considérant l'ajout sur ce poste d'une heure par jour en raison de l'augmentation du nombre de repas servis,

Monsieur le Maire propose de modifier ce poste passant de 14.75 heures hebdomadaires à 17.50 heures hebdomadaires annualisées à compter du 1^{er} juin 2025.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

DECIDE la modification du poste d'adjoint technique à temps non complet soit le passage de 14.75 à 17.50 /35^{ème} à compter du 1^{er} juin 2025.

2. Arrêt de travail ATSEM

L'arrêt de travail de Mme BARBET MASSSIN Maÿlis est prolongé jusqu'au 31 mai 2025. Mme POMORSKI Rachel qui avait été recrutée n'est pas en mesure de poursuivre le remplacement. Mme MAYNARD Marie assurera donc le poste du 5 au 27 mai 2025

II. FINANCES

Rapporteur : Jean-Charles Perrin, maire

1. Participation SYDER – exercice 2025

Le 8 avril 2025, le SYDER a adopté par délibération les contributions définitives de ses communes membres au titre de l'année 2025. Conformément à l'article L5212-20 du code général des

collectivités territoriales, le conseil municipal peut décider de budgétiser tout ou partie de sa contribution au syndicat.

La contribution due par la commune de Vaux-en-Beaujolais pour l'année 2025 s'élève à 77 215.70 €. Celle-ci a connu une importante augmentation en raison de la réalisation de travaux d'investissement relatifs à l'enfouissement des réseaux sur la route de la Cime. Il est donc proposé de budgétiser partiellement cette contribution et d'imputer à la section de fonctionnement du budget communal la somme de 21 500 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65568 « autres contributions » du budget primitif 2025.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité de ses membres

- décide de budgétiser partiellement sa participation au syndicat à hauteur de 21 500 €, le reste étant fiscalisé.
- valide la répartition de 77 215.70 € de sa contribution 2025 ainsi :
 - o 21 500 € de contribution budgétaire
 - o 55 715.70 € recouvrés via la fiscalité locale

2. Prêt relai

Décision prise par le maire suite délégation du conseil municipal

Prêteur : Caisse d'épargne

Objet : Pré-financement FCTVA / subventions

Montant du contrat de prêt : 140 000 €

Durée du contrat de prêt : 2 ans à la date du versement des fonds

Taux d'intérêt : 2.75 %

Echéances d'intérêt : périodicité trimestrielle

Base de calcul des intérêts : 30/360

Remboursement du capital : in fine

Frais de dossier : 200 €

Remboursement anticipé du capital : possible à toute date sans indemnité

3. Emprunt

Décision prise par le maire suite délégation du conseil municipal

Prêteur : Crédit mutuel

Objet : Financement des travaux d'investissement

Montant du contrat de prêt : 180 000 €

Durée du contrat de prêt : 15 ans

Taux d'intérêt : 3.35 %

Echéances d'intérêt : périodicité trimestrielle

Base de calcul des intérêts : 365/365

Remboursement : termes trimestriels constants en capital

Frais de dossier : 180 €

Remboursement anticipé : possible sans préavis et à tout moment avec paiement d'une indemnité de 5 % du montant du capital remboursé par anticipation.

4. Demande de subvention

Monsieur Le maire présente la demande de subvention déposée en mairie par l'Echo de la Vigne, fanfare sur la commune de Le Perréon. Celle-ci fête son 100^{ème} anniversaire les 28 et 29 juin 2025 et nous sollicite pour lui apporter une aide financière pour l'organisation de cet évènement.

Des habitants du village font partie de cette fanfare et elle participe annuellement à la fête des conscrits à un tarif préférentiel, Mr Le Maire propose donc d'octroyer une subvention à hauteur de 300 € à l'Echo de la Vigne au titre de l'année 2025.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal,

- **décide** d'accorder la subvention de 300 € à l'Echo de la Vigne au titre de l'année 2025.
- **dit** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

III. BATIMENTS COMMUNAUX

Rapporteur : Alain Arnaud, adjoint aux bâtiments

1. Informations diverses

▪ Dalle béton sur le côté de l'église :

- Entreprise DARBON : 9 695.52 € dont 2332 € prévu en supplément pour la dépose et la pose des pavés pour la réalisation d'une tranchée avec pose d'un PVC
- Maçonnerie Kevin ESCOBAR : 6 416.50 €
- Wilfried METRAT : 10 984.80 €

Le devis de Kevin Escobar est retenu.

▪ Travaux église : le traitement du mûrle a été réalisé. L'entreprise Lejeune a effectué la reprise des chevrons abîmés. L'entreprise CHANUT est en cours de fabrication des corniches.

▪ Faïences cuisine restaurant scolaire : Alexandre Desormières planifie son intervention à partir du lundi 28 juillet. Alain Arnaud sollicite les membres du conseil pour prévoir le démontage des éléments de cuisine le vendredi 18 ou samedi 19 juillet ainsi que la remise en place sur les semaines 33 ou 34.

2. Extension de l'école Bernard Pivot et du restaurant scolaire

La surélévation en bois est bien avancée et devrait être finalisée pour mi-mai. La réalisation de l'isolation et du plaquage pourrait donc suivre dans la foulée. La réalisation des fondations pour l'agrandissement du restaurant scolaire est prévue pour début juin.

Suite aux intempéries et à des problèmes avec l'étanchéité, des infiltrations d'eau ont eu lieu dans l'entrée de l'école et dans la salle d'évolution et des dégâts ont été constatés dans l'école maternelle sur le matériel informatique, les dalles de plafond et les murs. Une rencontre sur place a été faite avec l'architecte et l'entreprise RDV étanchéité.

IV. ENVIRONNEMENT

Urbanisme

Rapporteur : Jean-Charles Perrin, maire

1. Permis de construire

PC0692572500003 – 97 rte du Chardon – AE 158-405 – BOTANNET Agnès

Changement de destination - Le conseil émet un avis favorable

PC0692572500004 – 1089 rte de St Cyr – AL 354-355 – CARRE Damien

Construction d'un carport de 30 m² - Le conseil émet un avis favorable

2. Déclarations préalables

DP0692572500009 – 351 rue du Crêt Polettes – AC 235-496 – GEOFFRAY Lucas

Réfection de toiture – Accord le 18 avril 2025

DP0692572500010 – 4 impasse du Verger – AI 303 – BRISSART Florence

Panneaux photovoltaïques - Le conseil émet un avis favorable

DP0692572500011 – 69 impasse du Verger – AI 308 – AUBRON Stéphane

Installation d'une pergola - Le conseil émet un avis favorable sous réserve de la conformité avec le nuancier communal dans le cadre de la demande de pièces complémentaires

DP0692572500012 – route de la Papilloud - DE VERMONT Jean-Paul

Aménagement chemin d'accès parcelle - Le conseil émet un avis favorable

2. CERTIFICATS D'URBANISME

CU0692572500007 – Le Moulin – AK 191

CU0692572500008 – Montrichard – AM 27 et 28

CU0692572500009 – 67 rte de Clochemerle – AB 129

Environnement

Rapporteur : Jean-Claude Desbat, adjoint à la voirie, terrains communaux, cimetière et sentiers pédestres

1. Frelons asiatiques

Jean-Claude Desbat informe que, dans les 15 pièges posés par la commune, 139 reines ont été comptabilisées à la date du 23 avril 2025. Les apiculteurs nous ont fait remonter la capture de 105 reines. Les pièges seront déposés dans une quinzaine de jours. Une communication sera faite afin de sensibiliser au réparation des nids et à leur signalement. L'année prochaine, l'idée est d'associer les habitants pour la mise en place des pièges.

Rapporteur : Laurence Renoux, adjointe à la communication et au tourisme

2. Commission environnement du 3 avril 2025

- Installation des portes vélo : 2 sur la place du caveau (dernière place à gauche) et 3 à proximité de l'Echanson.
- Entrée du village : suite à l'enlèvement de la pompe à incendie, l'idée de réaliser une décoration faite de douelles ou de tonneaux est émise. Un contact avec d'anciens viticulteurs sera pris.

- Fleurissement : les plantations auront lieu vendredi 9 mai à 13h30. Deux espaces de fleurissement en pleine terre seront aménagés à l'entrée du parking du cimetière. Une jardinière supplémentaire sera mise en place dans le virage de l'auberge.
- Mur de la mairie : un produit décapant a été appliqué sur les murs tâchés mais le crépi étant abîmé, cette solution n'est pas viable à long terme. Il est proposé de mettre dans le massif devant les escaliers une plante grimpante persistante.
- Déchets canins : suite à la remarque de la présence de plus en plus de déjections dans le village, un devis pour un distributeur de sacs en rouleaux s'élève à 193.20 €. Il est décidé de ne pas donner suite à cette demande. Un rappel aux propriétaires sera diffusé sur nos moyens de communication.
- Illuminations : achats de bacs pour effectuer le rangement

VI. SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

1.CAVBS

La communauté d'agglomération organise les semaines du développement durable du 13 septembre au 12 octobre 2025. L'objectif est de mettre en avant les différentes thématiques du développement durable au sein des 18 communes du territoire à travers des animations/visites à destination du grand public ou des scolaires. Le conseil municipal est invité à réfléchir s'il souhaite organiser un évènement et/ou des animations sur la commune.

VII. QUESTIONS DIVERSES

- 8 mai : 5 élèves de CM1-CM2 effectueront des lectures. Les pompiers seront présents. Pour une meilleure sécurité, le rassemblement se déroulera sur la place Ponosse. Rdv à 11h.
- Communes aux noms burlesques : la commune ne sera pas représentée cette année.
- Réunion pour la création d'un comité des fêtes : la présidente du comité du Perréon a présenté leur fonctionnement et la disponibilité qu'il nécessite. Les personnes présentes n'ont pas souhaité s'impliquer dans une organisation de ce type qui se relève assez lourde. Il a été proposé de recenser le matériel détenu par les associations et sur les éventuels besoins complémentaires.
- Jean-Claude Desbat informe qu'un essai d'installation de chicanes a été mis en place ce jour dans la rue du Chavel.
- Sandrine Bessenay demande s'il est possible de prévoir un accès pour les poussettes doubles au jardin d'enfants.
- Prochain conseil municipal : 3 juin 2025 à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est terminée à 21 heures 45.

PERRIN Jean-Charles,
Maire

RENOUX Laurence
Secrétaire de séance